

# **Règlement du Jeu :**

## **« Gagnez la nouvelle OPEL Corsa »**

### **ARTICLE 1 – Société Organisatrice :**

**La SARL Ch'ti Broadcast (radio Horizon),** au capital de 10 000€, inscrite au RCS de Arras, sous le numéro RCS 501 618 722, dont le siège social est situé 21 rue Edouard Herriot 62400 Béthune, en partenariat avec les Concessions du Groupe Lempereur, dont le siège social est situé Zone commerciale du LUC 59187 Dechy,  
Organise du 02 au 27 Mars 2020 un jeu accessible par SMS au numéro suivant : 7 10 36 et par Facebook.

### **ARTICLE 2 - Participation :**

Par le présent règlement, Horizon précise que la participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure uniquement, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, du groupe auquel elle appartient, des sociétés partenaires, des sociétés ayant participé directement et/ou indirectement à la promotion, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendant, descendant direct, frère, sœur, etc.). Les personnes mineures ne pourront pas participer au jeu.

### **ARTICLE 3 : Principe et modalités du jeu**

Les présélections pour la finale du 27 mars 2020 pourront être gagnées selon les modalités suivantes :

#### **-Jeu Antenne :**

Le jeu par SMS fera l'objet d'un lancement à l'antenne le lundi 2 Mars 2020.

Pour participer, l'auditeur envoie un premier SMS avec le mot clé HORIZON au 7 10 36, puis un second SMS avec ses coordonnées (nom, prénom, ville et numéro de téléphone).

Son inscription au jeu par sms sera valable jusqu'au 26 mars 2020, date à laquelle la dernière sélection aura lieu

Après une sélection parmi les sms reçus, l'animateur appelle par téléphone l'auditeur qui a été choisi et lui demande à l'antenne de choisir entre 3 clés « clé 1 – clé 2 – clé 3 ». Si celle-ci fait démarrer virtuellement le véhicule, l'auditeur est qualifié pour le tirage au sort final en concession.

Après appel perdu ou non décroché, le numéro de téléphone de l'auditeur est supprimé de la sélection.

La sélection a lieu 4 fois par jour du lundi au vendredi et 2 fois le samedi et dimanche.

Une personne ne pourra pas gagner sa sélection pour la finale plus d'une fois durant le jeu.

L'envoi de tout SMS permettant de participer au jeu sera facturé 0,65 € euro TTC par envoi plus le coût du SMS facturé par l'opérateur de téléphonie. Ce montant est indiqué à titre indicatif et au jour du dépôt, sachant qu'il est susceptible d'être modifié.

La participation au jeu étant gratuite, les frais occasionnés par cette participation pourront faire l'objet d'un remboursement dans les conditions définies à l'article 7 du présent règlement.

#### **-Jeu Facebook :**

Le jeu Facebook fera l'objet d'un lancement sur le réseau social le mercredi 18 Mars 2020, sur la page Facebook « HORIZON @horizonlaradio » et la page Facebook « GROUPE LEMPEREUR @GroupeLempereur »

La participation au jeu est gratuite.

Celle-ci se fera par la mécanique du « liker-tagger-partager » sur le post relatif au jeu en question. Le tirage au sort sera effectué, par un membre de l'équipe, le mercredi 25 Mars à 12h parmi l'ensemble des participants ayant respecté la mécanique de jeu. Un participant sera tiré au sort et qualifié pour le tirage au sort final en concession.

#### **-Jeu Antenne et Jeu Facebook :**

Chaque personne participant au jeu (Facebook et Antenne) sera avertie du fait qu'elle aura gagné sa sélection à la finale, personnellement par téléphone.

Un gagnant ne pourra être considéré comme tel, qu'à la condition qu'il ait respecté les mécaniques de jeu :

- envoyé par SMS, de manière lisible, ses coordonnées exactes : nom(s), prénom(s), ville, numéro de téléphone et que les données qu'il aura transmises s'avèrent exactes.
- Partagé, liké et identifié le post du jeu

Sans ces indications, sa participation ne sera pas prise en compte et la personne ne pourra prétendre à aucune attribution de lot qui restera la propriété d'Horizon et pourra éventuellement être remis en jeu ou attribué à un autre participant choisi par Horizon.

#### **ARTICLE 4 : Désignation du gagnant :**

Le gagnant de la dotation sera désigné par le tirage au sort final qui se déroulera le vendredi 27 mars 2020 dans la Concession Opel de Liévin à partir de 18h en présence de Me GRAVE Amélie Huissier de Justice associée de la SCP VERMUSE - GRAVE à LENS (62300).

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants qualifiés selon les modalités visées précédemment.

La présence des finalistes est indispensable lors du tirage au sort du vendredi 27 mars 2020. Néanmoins, chaque finaliste pourra se faire représenter par la personne de son choix sur présentation d'une pièce justificative (carte d'identité, passeport etc)

Les nom, prénom et commune d'habitation d'un gagnant peuvent être publiés sur le site internet de la radio ou sur ses réseaux sociaux.

#### **ARTICLE 5 – Dotation et remise de la dotation :**

La dotation du jeu est la suivante : un véhicule Opel Corsa d'une valeur avoisinant 14 000€ TTC. Il ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement, de quelque manière que ce soit, et ne peut être remplacé par un lot de valeur équivalente.

Le véhicule ne sera pas retiré le jour même de la finale pour des raisons administratives (carte grise, immatriculation ...). La concession OPEL recontactera le gagnant afin de définir avec lui la date de remise du gain.

Afin d'attribuer le lot au gagnant, il pourra lui être demandé des justificatifs d'identité afin que son lot ne soit pas attribué à une tierce personne se faisant passer pour lui. Sans ces justificatifs, la personne ne pourra prétendre à aucune attribution du lot. Horizon se réserve le droit de faire signer par le gagnant un reçu contre remise du lot.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les participants autorisent Horizon à utiliser leur nom, prénom, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 6 ci-dessous, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, autre que le lot qui leur est attribué. Une photo et vidéo du gagnant sera prise lors de la remise du prix.

#### **ARTICLE 6 :- Données personnelles :**

Horizon mettra en place un système de conservation des données et des réponses des participants au présent jeu permettant un contrôle en cas de réclamation et, le cas échéant, de remettre ou faire remettre au gagnant son lot.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande concernant leurs données personnelles, les participants peuvent envoyer un courrier mentionnant l'objet de leur demande, leurs coordonnées exactes ainsi que celles du jeu quotidien auxquels ils ont participé (date, heure, intitulé du jeu, lot mis en jeu) à l'adresse suivante : 21 rue Edouard Herriot 62400 Béthune.

## **ARTICLE 7 :- Remboursement :**

La participation au jeu concours est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande à l'adresse du jeu les remboursements suivants :

- Frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation qui sera remboursé au tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande.
- Frais d'une seule participation au jeu par SMS organisé dans le cadre du présent règlement soit deux fois 0,65 euros TTC (soixante cinq centimes d'euros Toutes Taxes Comprises) plus coût du SMS facturé par l'opérateur (dans la limite de 0,15 euros TTC)

Ces remboursements ne peuvent être obtenus que sur présentation :

- des noms, prénoms, adresse et date de naissance du participant,
- le numéro de téléphone mobile avec lequel le participant a joué et le nom de son opérateur,
- une facture nominative d'abonnement auprès de l'opérateur téléphonique indiquant la date et l'heure d'envoi du SMS ou, dans le cas d'une carte, une preuve d'achat de celle-ci (c'est-à-dire une photocopie de la carte et du ticket d'achat ou du contrat de souscription).
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Chacun de ces remboursements s'effectue dans la limite d'un remboursement par jeu et par foyer (même nom et même adresse) ayant participé au jeu. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire.

Ces demandes doivent être formulées au plus tard 15 jours ouvrés après la date de clôture du jeu.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

## **ARTICLE 8 : Dépôt du règlement:**

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SCP VERMUSE GRAVE Huissiers de Justice associés 16 rue des 528 Déportés Juifs à Lens.

Il pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse du jeu à savoir : CH'TI BROADCAST 21 rue Edouard Herriot 62400 Béthune.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant sera déposé auprès de la SCP VERMUSE GRAVE Huissiers de Justice associés 16 rue des 528 Déportés Juifs à Lens, dépositaire du règlement avant sa publication.

#### **ARTICLE 9 :- Convention de preuve :**

Sauf erreur manifeste, les informations résultant des systèmes de jeu et plus généralement de tous les services télématiques de Horizon auront force probante dans tout litige quant au traitement informatique des informations relatives au jeu.

#### **ARTICLE 10- Responsabilité :**

Horizon rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau téléphonique et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau ou via les numéros SMS.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur messages par SMS via les numéros courts SMS+ ou par appel téléphonique via les numéros courts audiotel du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- matériels ou logiciels ;
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériels ;
- un cas de force majeure ;
- perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

En aucun cas, la responsabilité de Horizon ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants aux jeux, de leur envoi et acheminement aux gagnants (notamment des risques de pertes, de vol et plus largement des dommages que les lots pourraient subir) ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient causer les lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

La participation emporte la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du téléphone portable, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau de téléphonie mobile. Ainsi, Horizon ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à leur envoyer un SMS via le numéro 7 10 36 du fait d'un problème technique (ex. : saturation du réseau notamment).

#### **ARTICLE 11 - Dispositions générales :**

La participation aux jeux-concours emporte l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

La loi française est seule applicable aux jeux concours organisés dans le cadre du présent règlement, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait des jeux objet des présentes ou qui lui serait directement ou indirectement lié.

Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.